



## Les monnaies constitutionnelles de Louis XVI et les dernières monnaies du système duodécimal

*Exposé fait devant la SSN en 2018  
par Jacques Daunis*

### Un peu d'histoire

Louis XVI est né à Versailles en 1754, il est l'aîné des 5 enfants du Dauphin Louis de France (fils aîné de Louis XV), et de Marie-Josèphe de Saxe. Le Dauphin Louis étant mort prématurément à 36 ans en 1765, c'est donc son fils Louis alors âgé de 20 ans qui hérita du trône de France, sous le nom de Louis XVI, en 1774 à la mort de son grand père Louis XV. Louis XVI était un être de caractère faible et irrésolu, sensible aux influences et sans volonté personnelle. Ce n'était pas l'homme qui pouvait redresser la très mauvaise situation financière laissée à sa mort par Louis XV. Devant l'impossibilité de ses ministres à faire des réformes profondes, l'opposition des privilégiés (noblesse et clergé) qui refusent toute réforme fiscale et du désastre des finances publiques, il céda aux vœux de la grande majorité des français et réunit à Versailles les Etats Généraux le 5 mai 1789. Un conflit s'éleva de suite entre le Roi et la députation du Tiers Etat au sujet du caractère et des pouvoirs de l'assemblée. Très rapidement cette assemblée se proclame Assemblée Nationale puis se transforme en Assemblée Constituante, c'est le premier acte de la révolution. L'insurrection couve, le 14 juillet une émeute parisienne aboutit à la prise de la Bastille, le symbole est fort et met le feu à toute la province. C'est la violence populaire qui remet en cause l'arbitraire royal. Le Roi est très vite dépouillé de sa souveraineté au profit de l'Assemblée Nationale, à la monarchie absolue succède en 1791 la monarchie constitutionnelle. Après une tentative de fuite à l'étranger (arrestation de la famille royale à Varennes-en-Argonne le 22 juin 1791) le roi est mis en résidence surveillée. Une nouvelle assemblée législative est élue, des émeutes se déclarent, les armées sont défaites par l'ennemi et le Roi, jugé responsable, est accusé de trahison, les sans-culottes prennent les tuileries, le roi est arrêté, destitué, enfermé le 12 août avec sa famille au Temple et, le 21 septembre, la royauté est abolie et la république proclamée. Déclaré coupable de conspiration le roi est condamné à mort à la majorité d'une seule voie (par 361 voix pour, dont celle de son cousin le Duc d'Orléans appelé Philippe Egalité, qui sera lui aussi exécuté le 6 novembre 1793 et qui est le père de Louis-Philippe 1er, et 360 voix contre). Louis XVI sera guillotiné le 21 janvier 1793.

### Rappel sur les systèmes permettant de faire des calculs arithmétiques : unités pour compter les monnaies

Dès l'origine l'homme a été confronté à l'obligation de compter et de calculer, pour cela il lui a fallu choisir des unités. Le corps humain a donc servi de base à la définition d'unités pour compter, par exemple la main et ses doigts pour faire des additions et le pied pour évaluer les distances : le pied (12 pouces), la coudée (du latin cubitus : longueur allant du coude jusqu'à l'extrémité du majeur, soit vingt-quatre [doigts](#) ou cinq [paumes](#) ou 1½ [pied](#)),

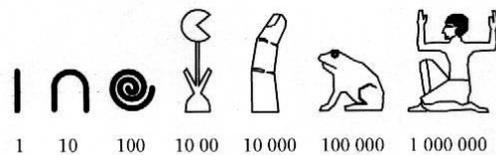
la lieue (distance qu'un homme peut parcourir en 1 heure) ...etc Pour faire des calculs deux systèmes ont émergé : le système duodécimal et le système décimal. Tous deux ont été utilisés souvent pendant les mêmes périodes.

Les systèmes chinois et égyptiens ainsi que le calendrier sumérien reposent sur le système décimal dès le 3<sup>ème</sup> millénaire avant J.C. Il est basé sur le nombre 5, nombre de doigts d'une main, ou 10 pour les deux mains.

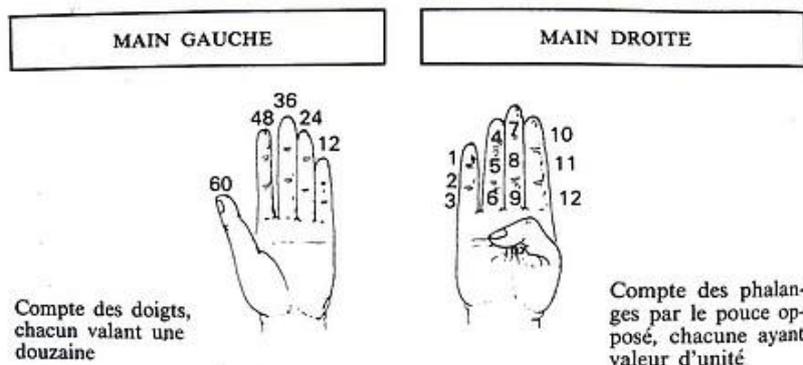
Bouliers chinois (ci-contre) en base alternée pour lesquels chaque tige comprend deux parties : une partie supérieure sur laquelle les boules valent 5 unités (ou 5 dizaines, 5 centaines... selon la position de la tige) et une partie inférieure sur laquelle les boules valent 1 unité (ou 1 dizaine, 1 centaine... selon la position de la tige). Ces bouliers se rencontrent essentiellement en Asie.



En Egypte, l'unité est une barre verticale ; la dizaine est une anse de panier ; la centaine est une corde enroulée ; le millier est une fleur de lotus ; la dizaine de mille est un doigt dressé ; la centaine de mille est un têtard et le million est un dieu.



Le système duodécimal a été beaucoup plus répandu en Europe (il a été du reste utilisé jusqu'à depuis peu en Grande Bretagne et autres pays anglophones), pour compter on utilise les phalanges des doigts des deux mains, le pouce de la main droite permettant de désigner les phalanges de la main droite.



Ainsi la main droite contient 12 phalanges utilisables (3x4) et sur la main gauche chaque doigt représente un multiple de 12. On peut ainsi facilement compter jusqu'à 72, nombre usuel maximum dans la vie courante de l'époque. Des exemples restant de cet usage sont les 12 [mois](#) de l'[année](#), les 12 [heures](#) d'une [montre](#), les 12 divisions traditionnelles du temps dans une journée en Chine, les 12 [signes du zodiaque](#) de l'astrologie, les 12 signes du zodiaque de l'[astrologie chinoise](#), etc. Il s'utilise encore dans le commerce (douzaine pour les œufs par exemple, 1 [grosse](#) = 12 douzaines, etc.). Certaines populations (Moyen-Orient, Roumanie, Égypte, etc.) connaissent ce système de longue date en comptant les [phalanges](#) de la main. C'est ce mode de calcul qui est resté en application en France jusqu'après la révolution où il a été remplacé par le système décimal après la mort de Louis XVI, nouveau système qui a ensuite été étendu à toute l'Europe. Pourtant le système duodécimal a paru longtemps le meilleur à utiliser car les chiffres [2](#), [3](#), [4](#), [6](#) sont des [diviseurs](#) de 12, ce qui

facilite la mise en fraction. Comparé aux diviseurs [2](#) et [5](#) du [système décimal](#), le système duodécimal offre donc plus de possibilités.

En effet les unités de compte étaient la livre, le sou et le denier. La [livre](#) valait 20 sous ou 240 [deniers](#) - ces rapports présentent des facilités de calcul car 240 est divisible par 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 20, 30, 40, 60, 120, donc système plus facile à utiliser car 12 a plus de diviseurs que 10.

#### *Rappel des rapports de valeurs*

	Livre	Sou ou Sol	Denier
<a href="#">Livre (£)</a>	1	20	240
<a href="#">Sou</a> ou Sol (S)	1/20	1	12
<a href="#">Denier</a> (d)	1/240	1/12	1

En effet dans le système décimal ces rapports ne sont divisibles que par 2, 5, 10 et multiples.

Il faut rappeler que dans l'ancien régime la livre était définie par rapport à un poids de métal dans lequel étaient taillés un certain nombre de [flans](#) destinés à la [frappe](#), donc les [poids et les mesures n'étaient pas uniformes dans tout le royaume](#), en conséquence le système de compte était alourdi par l'existence de deux livres différentes, de poids différents et donc de valeurs différentes. Le terme générique de LIVRE fut donc rapidement flanqué d'un adjectif géographique indiquant l'unité de masse de référence. Deux sortes de livres surtout se sont imposées durant l'Ancien régime : la [livre paris](#) (lp) et la [livre tournois](#) (lt). Ce n'est qu'en 1667 que la livre paris sera définitivement supprimée et, à partir de 1720 (sous Louis XV), toute ambiguïté ayant disparu, la livre tournois peut se laisser appeler simplement la LIVRE.

### **Les monnaies constitutionnelles de Louis XVI**

*"Toutes les pièces portant l'effigie de Louis XVI avec le titre roi des Français, se dénomment : monnaies constitutionnelles."* Mirabeau (décembre 1790).

Les dates figurant sur ces monnaies seront dorénavant celles du nouveau calendrier Constitutionnel :

An 1 de la Liberté : du 14 juillet au 31 décembre 1789

An 2 de la Liberté : du 1er janvier au 31 décembre 1790

An 3 de la Liberté : du 1er janvier au 31 décembre 1791

An 4 de la Liberté : du 1er janvier au 31 décembre 1792

An 5 de la Liberté : du 1er janvier au 21 janvier 1793

Le système monétaire au début du règne de Louis XVI est basé sur la réforme de son prédécesseur de mai 1726 qui avait pour but de remettre de l'ordre dans la monnaie après le désastre du système Law. Deux nouvelles pièces servent de référence, le louis d'or (917<sup>0</sup>/<sub>00</sub>, de poids 7,648g et 23 mm de diamètre) au cours de 24 livres tournois et l'écu d'argent (917<sup>0</sup>/<sub>00</sub>, de poids 29,48g et 41mm de diamètre). Ce dernier, frappé de 1774 à 1792, est gravé par Duvivier et possède un cours légal de 6 livres.

La loi du 11 janvier 1791 et le décret du 9 avril prescrivent de remplacer toutes les espèces en cours, d'or, d'argent et de cuivre, par de nouvelles espèces de poids, titres et valeurs identiques. Après le vote de la nouvelle Constitution (Constitution Civile du Clergé du 12 juillet 1790), les premières monnaies Constitutionnelles sont émises en 1791 (15 et 30 sols argent puis 12 deniers et 2 sols uniquement) et font suite à la [Loi du 9 avril 1791](#) concernant

les nouvelles empreintes et légendes des monnaies. Le reste de la frappe continue aux anciens poinçons jusqu'à la fin du premier semestre 1792. Les motifs et les légendes s'inspirent désormais des idéaux de la révolution. On adopta ainsi pour type de revers le motif du génie ailé gravant la constitution et entouré d'un coq symbole de la vigilance, et du faisceau de licteur surmonté du bonnet de la liberté (dit phrygien) et pour le droit un nouveau portrait du roi entouré de la légende « Roi des Français ». Le règne de la loi est ainsi affirmé sur les monnaies. Cette frappe va se poursuivre après le renversement du roi et la proclamation de la république en septembre 1792 et même après la mort du roi en janvier 1793.

### *Les monnaies d'or*



Le louis d'or (ci-contre) sera donc frappé de 1792 à 1793 et ne comportera ni multiple (double louis) ni sous-multiple (demi-louis ou quart de louis) contrairement à ses prédécesseurs. C'est une monnaie magnifique qui a été frappée pendant six mois seulement, en faible quantité (43000 pièces), elle est donc très rare et (très) chère (plusieurs milliers d'euro même en qualité médiocre). Elle a été remplacée en 1793 sous la convention par une monnaie de 24 LIVRES de mêmes caractéristiques que la précédente mais dont la valeur entourée d'une couronne de lauriers remplace le buste du roi. C'est la dernière monnaie d'or exprimée en livres de la France.

### *Les monnaies d'argent*



Les écus de 6 livres (soit 120 sols) et les 1/2 écus de 3 livres (soit 60 sols) avec légende "ROI DES FRANÇAIS" et "ROI DES FRANÇOIS" font suite à la Loi du 9 avril 1791, modifiée par le [décret du 25 juillet 1792](#) qui autorise la présence du bonnet phrygien sur le faisceau, ces pièces comme les écus royaux ne portent pas de valeur. A noter que ce bonnet est tourné à droite sur le demi écu alors qu'il est tourné à gauche sur les écus (sauf quelques rares exceptions), voir ci-contre. Le demi écu de 3 livres est beaucoup plus rare que l'écu de 6 livres. Peu frappées, les monnaies avec la légende "FRANÇAIS", fabriquées uniquement dans l'atelier de Strasbourg (BB), sont rares. Fabriquées en plus grand nombre et dans plusieurs ateliers, les pièces avec légende "FRANÇOIS" sont beaucoup moins rares que les précédentes mais restent difficiles à trouver dans les états supérieurs. La refonte fut importante pour les deux types. On y retrouve des symboles fort : le Génie, le coq, le faisceau et le bonnet

phrygien. Bien que la royauté soit abolie le 21 septembre 1792 et le roi exécuté le 21 janvier 1793, la frappe (légende "FRANCAIS") se poursuit jusqu'à fin mars. Pour les écus frappés à Limoges le second semestre 1792 il existe une variété avec la légende erronée « FARNÇOIS ».

Une curiosité : cet écu (avec d'autres) a été surfrappée en Suisse après la chute de Napoléon 1<sup>er</sup> en 1816. Comme la Suisse était encombrée de nombreux écus français divers, le canton de Berne recycle alors tous les écus français par surfrappe, l'écusson de Berne d'un côté et la valeur 40 BZ sur l'autre, de plus la tranche subit un refoulement qui conduit à une tranche fleuronnée. Cette surfrappe existe aussi sur les écus royaux au bandeau de Louis XV et aux lauriers de Louis XVI (voir ci-après).

Le canton de Vaud fit de même en 1830 en surfrappant les armes de Vaud et une valeur de 39 BZ. Ces différents types, bien qu'abondants, subissent bien évidemment une surcote par rapport à la monnaie d'origine à état égal.



Parallèlement on a frappé des sous-multiples de l'écu portant une valeur mais de titre en argent moindre seulement 666<sup>0</sup>/<sub>1000</sub> au lieu de 917<sup>0</sup>/<sub>1000</sub> : la pièce de 30 sols (correspondant à ¼ d'écu) de 29mm de diamètre et de 10,85g et la pièce de 15 sols (correspondant à 1/8 d'écu) de 22mm de diamètre et de 5,075g, avec les deux variétés FRANCAIS et FRANCOISE. Il est à signaler (voir ci-dessous, à gauche) une variété fautive (parmi d'autres) du 15 sols 1791 R (Orleans) LIBRTE au lieu de LIBERTE.



Dès 1793 l'écu constitutionnel de 6 livres est remplacé par un nouvel écu de 6 livres (frappé en 1793 et 1794) possédant les mêmes caractéristiques de diamètre et de poids mais sur lequel le portrait du roi est remplacé par la valeur SIX LIVRES entourée d'une couronne de laurier et de REPUBLIQUE FRANCAISE. C'est la dernière monnaie française en argent dont la valeur est exprimée dans le système duodécimal. Elle sera remplacée sous le Directoire, l'AN 4, par une pièce de 5 F Union et Force, première pièce du système décimal.

***Les monnaies de cuivre ou de bronze***

Face au manque de petite monnaie et à la pénurie de matières premières, en 1791 l'Assemblée Nationale fait décrocher les cloches des églises qui n'avaient pas déjà été récupérées lors de la Constitution Civile du Clergé, afin de les fondre pour permettre la réalisation de monnaies. Des ateliers provisoires sont ouverts dans l'urgence pour pallier le manque de numéraire et frapper des monnaies de 2 sols, 12 deniers (1 sol), 6 deniers et 3 deniers (après le vote de la Constitution, les 12, 6 et 3 deniers remplacent respectivement le sol, le demi-sol et le liard dont ils reprennent les caractéristiques de poids et de diamètre). On trouve les deux variétés, FRANCOIS et FRANÇAIS avec ou sans cédille. Ainsi 100 000 cloches seront fondues en 1792 ([Décret des 14 et 22 avril 1792](#)) et moins de 10 000 survivront sur toutes celles du pays. Ce métal de cloche, très cassant, devait être allié à du cuivre (dans des proportions variables) pour supporter la frappe, c'est pour cela que la couleur des monnaies n'est pas constante. Après l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793, les dernières monnaies Constitutionnelles à son effigie sont frappées début 1793 (An V). Il semble que la frappe se soit poursuivie jusqu'en mars, donc bien après son exécution.



Les 3 pièces de 12, 6 et 3 deniers ont été remplacées courant 1793 par des monnaies de mêmes caractéristiques (poids et diamètre) dites « à la balance » de 2 sols, 1 sol et ½ sol sur lesquelles le portrait du roi a été remplacé par la « table de la loi » et le faisceau de licteur par une balance surmontée d'un bonnet phrygien.



Ces monnaies de bronze sont les dernières de la France libellées dans le système duodécimal. La première monnaie frappée dans le système décimal est la pièce de 5 francs frappé dès l'AN 4, suivie des pièces de 5 centimes, 1 décime, et 2 décimes frappées la même année.

